

RÉPONSE MUNICIPALE N° 7/2020

le 9 décembre 2020

Réponse à l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) « Y-a-t-il un pilote au Musée suisse du jeu ? »

10.03-2010-Reponse-07_2020-Interpellation-Arnaud-Pilote-MSJ.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) intitulée « Y-a-t-il un pilote au Musée suisse du jeu ? » déposée lors du Conseil Communal du 2 novembre 2020. Elle y répond comme suit.

Il s'agit de rappeler en préambule que le Musée suisse du jeu bénéficie du statut de fondation et que son organe de surveillance officiel est l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale. Le Conseil de fondation lui-même est composé d'une majorité de membres proposés par la Municipalité et élu par le Conseil de fondation, parmi lesquels MM. Olivier Martin, municipal et Pierre-André Dupertuis, secrétaire municipal.

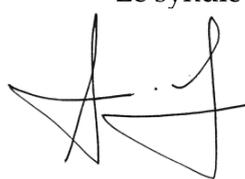
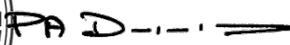
Le Conseil communal, qui vote la subvention annuelle accordée au Musée, s'est toutefois vu octroyer un droit de regard par le biais du préavis municipal N° 2/2003 via sa commission de gestion, laquelle prend connaissance des comptes et du rapport annuel tout en s'assurant de l'accomplissement du contrat de prestations. Pour le reste, la Fondation du Musée suisse du jeu dispose de l'autonomie de gestion que lui accorde son statut. Le Musée n'est pas un service communal.

Dès lors, l'interpellation en question ne portant pas sur un fait de l'administration de la Municipalité, comme le stipule l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, il a été demandé au Conseil de fondation de répondre aux questions posées par Mme Arnaud. Le texte de la réponse figure en annexe.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud
- Réponse du Conseil de fondation

Adopté par la Municipalité : le 16 novembre 2020



Rue du Château 11
CH-1814 La Tour-de-Peilz

T0041 (0)21 977 23 00

A la Municipalité
de la Ville de
La Tour-de-Peilz
Maison de la Commune
1814 LA TOUR-DE-PEILZ

La Tour-de-Peilz, le 12 novembre 2020

Réponse du Conseil de Fondation du Musée suisse du Jeu à l'interpellation de Madame Arnaud

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Veillez trouver ci-après la réponse du Conseil de Fondation du Musée suisse du Jeu à l'interpellation de Madame Arnaud, Conseillère communale.

1. Aspects financiers et comptables du MSJ

Madame Arnaud, dans son interpellation, relève à raison que la trésorerie du Musée a fondu de CHF 21'117.49 entre fin 2018 et fin 2019.

Mais elle ne précise pas que le résultat des comptes 2019 est bénéficiaire de CHF 967.39 et surtout que les passifs transitoires et provisions à court terme ont fortement diminué entre 2018 et 2019 de CHF 77'291.89 !

Selon l'adage « qui paie ses dettes, s'enrichit », nous pouvons donc affirmer sans faire appel à de grandes connaissances comptables que la situation financière du Musée s'est globalement améliorée en 2019, la fortune et les fonds affectés augmentant globalement de plus de CHF 16'000.-.

2. Nouvelle scénographie et recherche de fonds

Par ailleurs, la recherche de fonds a été mise en veilleuse après des contacts préalables avec divers organismes, qui nous ont signifié que le projet n'était pas assez abouti à ce stade, particulièrement en raison des inconnues sur les travaux d'aménagement des bâtiments du Château, propriété de la Commune et surtout de l'agenda des travaux à réaliser. Ces organismes décident chaque année, ou tous les deux ans, de l'attribution de fonds à différents projets et notre projet n'est pas encore assez mûr pour espérer obtenir une aide conséquente.

Il est bien évident que le chemin est encore long pour trouver le financement nécessaire et pour que l'agenda des travaux à coordonner avec ceux de la Commune puisse être établi avec une précision suffisante, mais le conseil de fondation, tout en étant conscient de l'ambition du projet, reste confiant pour la suite des démarches et des soutiens à obtenir. Dans tous les cas, la nouvelle scénographie sera adaptée aux moyens mis à disposition, le Conseil de fondation ne souhaitant pas créer des dettes qui viendraient plomber les comptes futurs du Musée.

3. Etude Enjeux et Perspectives du MSJ et Direction du Musée

La décision de renouveler la scénographie du Musée suisse du Jeu a été prise en 2016. Le projet, sélectionné sur concours, a été présenté au public en 2018. Conscient qu'une nouvelle scénographie, aussi nécessaire qu'elle soit devenue, ne constitue qu'une partie de la solution à l'érosion de la fréquentation, le Conseil de Fondation a entrepris, dès 2019, d'analyser le fonctionnement du Musée afin de le préparer à sa future mutation mais aussi pour adapter sans attendre son offre culturelle. Le Conseil a souhaité confronter sa propre appréciation de la situation à un examen indépendant pour lequel il a mandaté une société spécialisée. Cette étude a été financée sur le budget courant du Musée.

Sur ces bases, le Conseil de Fondation a décidé, au début de cette année, de mettre en place, pour la durée de la période transitoire devant mener à la rénovation de la scénographie, une direction collégiale permettant de réunir les compétences nécessaires aux nouveaux objectifs. M. Schädler, Directeur, se consacre dorénavant au projet de nouvelle scénographie, en collaboration avec le scénographe mandaté, M. Greppi, ainsi qu'à la conservation de la collection. Mme Pasquini, Administratrice et Madame Sinclair, responsable de la communication, sont associées à la direction. Ce Comité de Pilotage est placé sous la coordination du soussigné.

4. Médiatrice culturelle

Nous confirmons que la médiatrice culturelle a démissionné de son poste pour fin avril 2020 pour divergences de vues avec la direction. Son remplacement n'a pas été jugé nécessaire dans la phase de transition que connaît actuellement le Musée.

5. Fréquentation du Musée

Dès le mois de mars 2020, le Comité de Pilotage s'est attelé à traduire les objectifs fixés par le Conseil de Fondation en actions destinées à raviver l'intérêt du public pour le Musée. Le semi-confinement des suisses a inspiré une offre visant principalement les enfants et les familles et mise à disposition dès le premier jour où les musées étaient autorisés à ouvrir à nouveau leurs portes. Ateliers dédiés et heures d'ouvertures aménagées, notamment, ont permis d'infléchir immédiatement la courbe de fréquentation. Dans le même état d'esprit, l'évènement traditionnel de la rentrée, le Château des Jeux, a été maintenu malgré les restrictions imposées par la sécurité sanitaire, toutefois sous une forme adaptée, réduite en capacité mais concentrée sur des activités fournies exclusivement par le Musée. Le programme d'ateliers a été réédité pour les vacances scolaires d'automne.

C'est ainsi que, en dehors des semaines de fermeture obligatoire, de mi-mars à mi-mai, le Musée a accueilli davantage de visiteurs que lors des mêmes périodes en 2019. Le chiffre d'affaires réalisé par la boutique au cours des dix premiers mois de l'année est équivalent à celui de la même période en 2019. Enfin, après discussion avec le Service cantonal des affaires culturelles, nous avons obtenu l'autorisation d'exploiter la boutique en dépit de la fermeture du Musée ordonnée le 4 novembre dernier.

L'offre d'animations pour 2021 se prépare d'ores et déjà activement autour du thème des animaux, à l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine.

6. Café-restaurant Le Joker

L'appréciation de Madame Arnaud sur la qualité du service est personnelle et n'appelle pas de commentaires de notre part. Quant aux effets de la météo, elle aura certainement remarqué que

des aménagements conséquents ont permis d'utiliser la pelouse côté lac mais qu'une protection contre les intempéries exigerait des moyens importants qui ne se justifiaient pas.

Quant à la famille Marinelli, elle a respecté le contrat dont la durée avait été déterminée sur la base du calendrier possible des travaux de rénovation du Château au moment de sa signature. L'incertitude persistante liée à ce calendrier réduit la visibilité nécessaire à l'exploitation profitable d'un commerce et la famille Marinelli a décidé de son propre chef de ne pas renouveler son bail.

Enfin, nous relevons que l'existence d'une terrasse côté lac fait partie du projet architectural sélectionné.

7. Communication et marketing

En 2018, le Conseil de fondation a octroyé un mandat de communication et de marketing à la société Morgaja dont la responsable est Mme Susanne Sinclair, ancienne directrice de la Promove et membre bénévole du Conseil depuis la création de la fondation en 2003.

Un avis sollicité auprès de l'Autorité de surveillance des fondations et émis le 1er mai 2018 précise qu'un rapport de mandat ou de travail avec un membre du Conseil est possible s'il s'inscrit dans l'intérêt de la fondation exonérée fiscalement. Dans le cas présent, le Musée, grâce à l'externalisation du travail de communication, a pu bénéficier de meilleures prestations à des coûts moindres que si elles avaient été rendues à l'interne. Raison pour laquelle, le dispositif a été maintenu.

L'Autorité de surveillance a confirmé cet avis par courrier du 26 octobre 2020 suite à une dénonciation déposée par un ancien Conseiller communal et classée sans suite.

Toutefois, conscient du débat suscité par l'octroi d'un mandat à l'un de ses membres, surtout à l'aune des événements survenus dans d'autres communes, Mme Sinclair a cédé sa place au sein du Conseil de fondation et n'intervient plus qu'à titre de mandataire.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.



Vincent Perrier
Président du Conseil de Fondation

INTERPELLATION

Au conseil Communal du 2 novembre 2020

Y-A-T-IL UN PILOTE AU MUSEE SUISSE DU JEU ?

Le rapport de la commission de gestion pour l'exercice de 2019 de notre commune a été adopté le 9 septembre 2020.

Ce rapport comprenait les habituels commentaires sur le fonctionnement du Musée du Jeu, qui, selon le contrat de prestations, présente à la Commune ses comptes et la planification de l'exercice à venir.

La Commune subventionne le Musée du Jeu à hauteur de 695'000.—frs par an, soit la moitié environ de son budget de fonctionnement. Le rapport de la Commission de Gestion conclut à une baisse de fréquentation générale et à une augmentation des charges, ce qui amène la fiduciaire Gross à constater une trésorerie en diminution de 21'117.—frs, soit une trésorerie fin 2019 de 81'078.—frs. Situation extrêmement préoccupante signalée dans le rapport de la Commission de Gestion.

Aux nombreuses questions posées par la Commission de Gestion, la Commune apporte une réponse générale sur son projet de rénovation du château et annonce une mise à l'enquête prévue avant la fin de l'année 2020.

Ce n'est pas le problème financier que j'aborde dans cette interpellation, mais plutôt le malaise ressenti suite aux sujets graves développés dans le rapport de la Commission.

Fréquentation du Musée

13'700 en 2019. Constatation : baisse régulière en 10 ans, de 21'923 en 2008 à 13'744 en 2018. Le Corona n'était pas encore là. Le manque de dynamisme est réel. L'érosion de la fréquentation indique que le « profond changement du système de management », semble-t-il en cours, aurait dû être entrepris depuis longtemps. L'aura internationale du Festival Images nous échappe ainsi que la synergie nécessaire entre les musées de la région.

Médiatrice culturelle

Cette personne, non nommée, est partie en avril 2020 pour divergences de vue avec la direction. Elle n'est pas remplacée pour le moment. Était-elle clairvoyante sur les problèmes que nous trouvons dans ce rapport ?

Café restaurant

Changement de gérant : « il se montre plus actif que le précédent ». Cette argumentation contestable demande des explications. L'accueil de cet été était plutôt mitigé, pas toujours aimable et une fermeture de la terrasse précipitée dès la moindre goutte de pluie annoncée. M. Marinelli et ses enfants avaient un superbe dynamisme, trop peut-être ! Ils sont arrivés à créer une terrasse devant le château, vivement appréciée par les boélands. La réalisation d'une terrasse paraissait bien impossible lors du résultat du Concours en 2016. Je n'ai eu aucun soutien sur mes interventions au sujet d'une terrasse, face au lac, que je justifiais comme un produit d'appel pour le Musée du Jeu et surtout la valorisation du château. Le départ de M. Marinelli, est inexplicable. Pouvons-nous avoir quelques éclaircissements ?

Nouvelle scénographie

Après mon intervention en juin 2019, il nous était assuré que la recherche de fonds pour la nouvelle scénographie était bien engagée. Depuis 2018 : 2 dons, un de la Fondation UBS de 50'000.—frs et un de la Loterie Romande 200'000.—frs . Bien maigre pour un projet estimé à 2,5 Mios. ? On apprend que le fonds pour la nouvelle scénographie est devenu inexistant. Rien n'est clair sur ce fonds qui serait parfois ponctionné. Pourrait-on avoir quelques explications sur la cruelle confusion et l'inertie qui s'y ajoute.

Il est dit dans ce paragraphe que M. Ulrich (et non Uri) Schädler n'est plus directeur mais fait partie de la direction. Plus directeur de quoi ? Du Musée, ou de la Commission concernant la Scénographie et d'un centre de pilotage nommé ?
Qui est directeur du Musée Suisse du Jeu à ce jour ?

La Communication et le marketing sont assurés par une société extérieure, Société Morgaja dont la Directrice Mme Suzanne SINCLAIR a été membre du Conseil du Musée du Jeu de 2003 à 2018. Son départ a fait l'objet d'un avis de droit. La Commission n'a pas vu cet avis de droit et dit malgré tout que le sujet d'un conflit d'intérêt a été abordé ? Pourrait-on avoir des éclaircissements à ce sujet ?

Frais d'étude enjeux et perspectives du Musée de 20'700.—frs

M. Schädler n'a pas pu mener cette étude à l'interne. Elle a été confiée par le conseil de fondation à une société extérieure. La commission de gestion n'a pas pu en prendre connaissance.
Pourrait-on avoir quelques explications ?

CONCLUSION

Le rapport de 6 pages de la Commission de Gestion est parfaitement détaillé. Comme vous pouvez le constater, je n'aborde pas le problème des comptes adoptés par la fiduciaire Gross et par notre Conseil Communal.

Je relève les sujets graves et importants annoncés qui doivent interpeler les conseillers communaux. Il est nécessaire que ces derniers obtiennent des informations claires et transparentes avant tout projet de rénovation du château.

Je remercie la Municipalité de répondre par écrit à cette interpellation.

Anne Marie Arnaud
Le 28 septembre 2020

Merci d'inscrire cette interpellation à l'ordre du jour du conseil communal du 2 novembre 2020.